

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

BACCALAURÉAT 2018



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Le baccalauréat est un repère important pour les Français et une étape essentielle dans la scolarité des élèves. Tout le ministère est mobilisé pour que cette nouvelle session soit une réussite et qu'elle permette aux lycéens de se projeter vers leur avenir.

Chaque année, les professeurs, les établissements et les académies réalisent un travail remarquable pour que les 750 000 candidats, partout sur le territoire, passent leur baccalauréat dans les meilleures conditions. 3 000 sujets ont été réalisés, 4 millions de copies vont être corrigées en un temps très court. Je veux donc remercier tous les personnels, aussi diverses soient leurs missions, pour leur engagement et la qualité du travail qu'ils accomplissent.

J'adresse tous mes vœux de réussite aux élèves. Je leur souhaite de donner le meilleur d'eux-mêmes durant cette semaine d'examens qui exige concentration et confiance en soi. C'est l'occasion pour eux de montrer l'étendue de leurs connaissances et des compétences acquises, notamment grâce aux équipes éducatives qui les ont préparés tout au long de l'année.

Pour renforcer et pérenniser le baccalauréat, il est nécessaire de le faire évoluer. À la session 2021, ce sera chose faite avec un examen à la fois plus simple dans son organisation, plus lisible et en même temps plus juste.

Tous mes encouragements vont donc aux candidats et toute ma gratitude à ceux qui permettent, chaque année, au baccalauréat d'avoir lieu.

Jean-Michel Blanquer
ministre de l'Éducation nationale

SOMMAIRE

P. 5 L'ESSENTIEL

Les chiffres clés

À savoir pour la session 2018

Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap

Les actions de prévention des fraudes

La dimension internationale du baccalauréat

Le choix des options

Les sujets d'épreuves

Le baccalauréat, et après ?

P. 25 LES EFFECTIFS

Effectifs académiques

Candidats aux épreuves anticipées

Séries générales

Séries technologiques

Séries professionnelles

P. 33 LES CALENDRIER DES ÉPREUVES

Séries générales et technologiques

Épreuves anticipées en première/Épreuves écrites du baccalauréat général

Épreuves écrites du baccalauréat technologique

Épreuves écrites du baccalauréat professionnel

P. 41 CONSEILS AUX CANDIDATS

Bien se préparer au baccalauréat : le site du ministère de l'Éducation nationale

Les résultats du baccalauréat

L'ESSENTIEL

LES CHIFFRES CLÉS

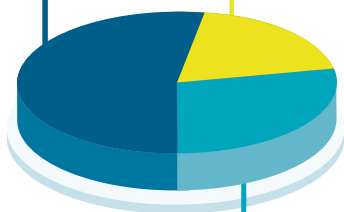
CANDIDATS

753 148 candidats

402 707
au baccalauréat
général (53 %)

154 822
au baccalauréat
technologique (21 %)

195 619
au baccalauréat
professionnel (26 %)



16 688
candidats individuels,
soit 2,2 % de l'effectif global



Effectifs globaux
en hausse de 5,06 %
par rapport à 2017



Candidat
le plus jeune
11 ans



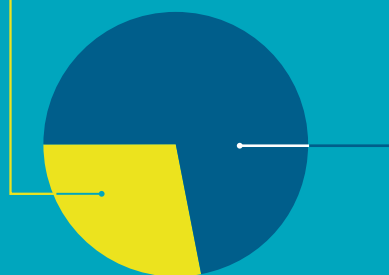
Candidat
le plus âgé
76 ans

536 863
candidats inscrits
aux épreuves anticipées
(- 0,13 % par rapport
à 2017)



• **386 969**
soit 72 % en séries
générales

• **149 894**
soit 28 % en séries
technologiques



CENTRES D'EXAMEN

4 635

centres
d'examen

92

pays
étrangers
organiseurs

SUJETS

2 900 sujets élaborés



LANGUES

23 langues vivantes étrangères pour les épreuves obligatoires et facultatives (23 en 2016)

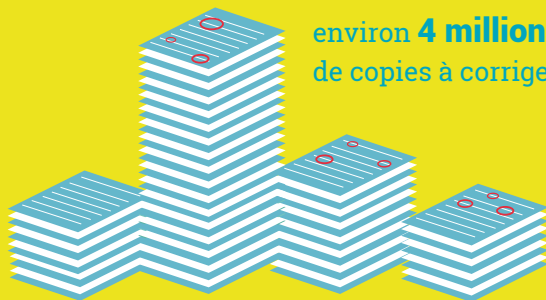
24 autres langues pour les épreuves facultatives uniquement

12 langues régionales

Langue des signes française (épreuve facultative uniquement)

CORRECTION

environ **4 millions**
de copies à corriger



174 331

correcteurs
et examinateurs



INDEMNISATION

correction : **5 €** /copie

interrogation orale : **9,60 €** /heure

COÛT DE LA SESSION 2017

80 €

par candidat
présent
(80 € en 2016)

Ces coûts recouvrent :

- l'**indemnisation des frais de déplacement** des intervenants (indemnités kilométriques, frais d'hébergement, repas, etc.) ;
- la **rémunération des intervenants** (indemnités des jurys, vacations, indemnités de chef de centre, surveillance, etc.) ;
- les **frais d'organisation** (impression de sujets, location de salles, matière d'œuvre, expédition et transport).

À SAVOIR

POUR LA SESSION 2018

└ Une banque nationale numérique pour la série scientifique

À compter de la session 2018, les banques des situations d'évaluation des compétences expérimentales de physique-chimie et de sciences et vie de la Terre (SVT), soit 80 situations pour chacune des deux disciplines, sont mises en ligne sur Éduscol. Pour chaque académie, 20 situations sont retenues trois semaines avant les épreuves qui se dérouleront entre le 4 et le 8 juin. Cette mise en ligne sur le site Éduscol permet aux candidats comme aux professeurs de préparer au mieux ces épreuves pratiques, qui comptent pour 4/20 dans la note de chacune des deux disciplines (chacune des épreuves écrites étant sur 16 points).

└ Une nouvelle épreuve de philosophie pour la filière STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

Pour la première fois, les 2 617 candidats de la série STHR, filière renouvelée depuis la rentrée 2015, passeront la nouvelle épreuve de philosophie. Celle-ci proposera au choix : une dissertation, une composition (dissertation dont le cheminement est balisé par une série de questions, la succession de réponses à ces questions aboutissant à un argument dissertatif) ou une explication de texte (sous forme de questions permettant de rédiger un commentaire).

└ La nouvelle option Informatique et création numérique (ICN) pour les filières ES et L

Pour la première fois, les élèves des filières ES et L ayant choisi cette option passeront les épreuves du baccalauréat. Les candidats travaillent sur un projet de création numérique réalisé tout au long de l'année. Seule la soutenance de ce projet est évaluée. Cet oral préfigure l'épreuve orale terminale du baccalauréat renouvelé en 2021.

└ Deux nouvelles filières du baccalauréat professionnel

- Baccalauréat professionnel Métiers et arts de la pierre renouvelé.
- Baccalauréat professionnel Métiers du cuir avec création d'une option Sellerie garnissage.

└ Déploiement de la dématérialisation

Livret scolaire pour l'enseignement général et technologique

Entreprise en 2015, la dématérialisation du Livret scolaire du lycée (LSL), outil d'aide à la décision des jurys du baccalauréat, est généralisée depuis la rentrée 2018 et concerne désormais toutes les séries générales et technologiques (sauf STHR et TMD) dans toutes les académies, soit environ 465 000 candidats scolarisés. Le Livret scolaire du lycée permet une remontée automatique des données personnelles et des notes dans le livret, facilitant le remplissage par les équipes pédagogiques ; il est également plus accessible que le livret papier pour les élèves et les familles, par l'intermédiaire du téléservice.

Son déploiement dans la voie professionnelle a été amorcé dans la perspective d'une généralisation pour la session 2021 du baccalauréat professionnel.

Correction des copies

Dans les centres de baccalauréat à l'étranger, une procédure de dématérialisation des copies a été progressivement mise en œuvre depuis la session 2011 par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en liaison avec les services académiques. Ce dispositif a été étendu à quelques épreuves de métropole, notamment pour des épreuves de langues à faibles effectifs afin de limiter les transports de copies, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.

Service d'attestation numérique des diplômes (Sand)

Ce service attestera progressivement de l'ensemble des diplômes obtenus dans le second degré, dont le baccalauréat. Il a un triple objectif :

- simplifier la relation à l'utilisateur par la mise en place d'un service innovant de numérisation et certification des diplômes, qui prévoit la possibilité de les transmettre aux tiers intéressés (recruteurs, administrations, etc.) sous forme numérique, sécurisée et faisant foi, ainsi que d'en faire état sur les réseaux sociaux professionnels ;
- automatiser les demandes d'attestation de réussite pour l'administration ;
- garantir l'authenticité des diplômes produits et lutter contre la fraude.

DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour la session **2018**, **43 592 candidats** sont concernés par des aménagements d'épreuves qui peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels :

- un temps d'épreuve majoré ;
- une répartition des épreuves sur la session normale et la session de remplacement ;
- pour les épreuves obligatoires de langue vivante à l'oral, une possibilité de dispense ;
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés ;
- pour les candidats malvoyants, une transcription des sujets en braille ou en gros caractères avec fort contraste ;
- des épreuves orales obligatoires par visioconférence ou webconférence.

De plus, les candidats concernés peuvent demander pendant cinq ans la conservation des notes de leur choix obtenues à l'examen (quelle que soit leur valeur). Les autorités académiques ont par ailleurs la possibilité d'ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent aller composer dans des centres ouverts dans les établissements scolaires.

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande à l'un des médecins désignés à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au vu de la situation particulière du candidat, le médecin rend un avis sur lequel s'appuie le rectorat pour décider des aménagements ou des adaptations d'épreuves. L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.

DES POSSIBILITÉS DE VISIOCONFÉRENCE ET DE WEBCONFÉRENCE

Certains candidats peuvent passer à distance leurs épreuves orales obligatoires grâce à des visioconférences ou des webconférences. Ce dispositif s'adresse à des candidats au profil très spécifique : géographiquement éloignés des centres d'examen, handicapés, hospitalisés, incarcérés, et dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'au centre d'examen. Ces candidats sont avertis par le recteur de leur académie, qui est le garant du principe d'égalité entre tous les candidats à l'examen. Le recteur s'assure de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des échanges entre le candidat et l'examineur. Un surveillant est présent auprès du candidat pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve. Par ailleurs, des réunions de jurys peuvent également se tenir en visioconférence ou en webconférence.

LES ACTIONS

DE PRÉVENTION DES FRAUDES

└ Dispositif de lutte contre la fraude

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves. Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies.

Par ailleurs, tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude, grâce à une notice d'information affichée à la porte de chaque salle d'examen et lue par les surveillants au début de chaque épreuve.

Constituent une fraude :

- toute communication entre les candidats pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation ;
- toute substitution de personne.

Tous les appareils non autorisés doivent être impérativement éteints, puis rangés dans le sac du candidat. Les surveillants de salle doivent veiller à ce que les candidats ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

└ Être réactif en cas d'incident : la procédure de veille et d'alerte

Le ministère de l'Éducation nationale met en place un dispositif de veille et d'alerte tout au long des épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel qui se déroulent en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et à l'étranger.

La célérité de la circulation des informations entre les centres d'examen, les services académiques et le ministère est le gage d'une réponse appropriée. Une cellule de veille et d'alerte nationale permet de traiter les incidents éventuels dans les meilleurs délais.

Les services des examens et concours de chaque académie sont, eux aussi, mobilisés avec les corps d'inspection concernés pour répondre aux diverses sollicitations émanant des centres d'examen.

└ Instruction d'une suspicion de fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat pris en flagrant délit poursuit sa composition, sauf dans le cas précis de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve.

Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits.

Sur la base des faits constatés, le chef de centre adresse le procès-verbal de suspicion de fraude au recteur afin que ce dernier puisse saisir la commission académique de discipline du baccalauréat. Cette commission est présidée par un enseignant-

chercheur, président de jury du baccalauréat, et composée de sept membres nommés par le recteur, dont un élève membre du conseil académique de la vie lycéenne et un étudiant élu au sein du conseil d'administration d'une université.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats du candidat suspecté de fraude mais aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne peut lui être délivré avant la décision de la commission académique. Le recteur d'académie engage ou non les poursuites devant la commission académique de discipline qui devra statuer dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats. Le candidat peut contester la décision de cette commission devant le juge administratif territorialement compétent.

└ **Sanctions encourues**

Les sanctions encourues sont de deux ordres :

- administratives ;
- et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation à une peine par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Sanctions administratives

Les sanctions encourues par les fraudeurs sont les suivantes (article D. 334-32 du Code de l'éducation) :

1. blâme ;
2. privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
3. interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
4. interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. La commission de discipline du baccalauréat peut en outre décider de prononcer à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Sanctions pénales

Le délit de fraude aux examens et concours est réprimé par le juge pénal (article L. 331-3 du Code de l'éducation) sur la base de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Dans le cas d'une divulgation de sujets d'épreuves ou de substitution de personne, l'article 2 prévoit une condamnation à « un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement ». L'article 3 prévoit que les mêmes peines sont prononcées contre les complices du délit.

└ Des fraudes davantage sanctionnées

Durant la session 2017 :

- l'augmentation du nombre de cas de fraude est modérée. En effet, sur les 718 890 candidats, tous baccalauréats confondus, 975 cas de fraude ont été recensés, contre 911 cas en 2016, soit une hausse de 6,56 % ;
- 198 interdictions de deux ans assorties de sursis ont été prononcées, soit une hausse de 47 % ; le nombre de blâmes se stabilise à 32,86 % (186 blâmes prononcés).

Cas de fraude

On relève cinq grands groupes de fraude :

- utilisation de nouvelles technologies (téléphones portables, lecteurs MP3, etc.) : 40,38 % des cas (en augmentation par rapport à 2016 : 34 %) ;
- antisèches : 29,54 % des cas (en hausse par rapport à 2016 : 28,04 %) ;
- falsification de dossiers d'épreuves pratiques (notamment plagiat) : 17,66 % des cas (en baisse par rapport à 2016 : 19,44 %) ;
- falsification de copies (plagiat de documents tel que copie du manuel, de copie, du cours ou Internet) : 1,73 % (en nette baisse par rapport à 2016 : 3,12 %) ;
- communication entre candidats : 4,55 % des cas (en baisse par rapport à 2016 : 6,97 %).

Sanctions prononcées

Pour la session 2017, sur 975 suspicions de fraude, 566 sanctions ont été prononcées (contre 485 en 2016). Seules cinq décisions ont fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif.

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(Circulaires n°2011-072 du 03 mai 2011, n°2002-063 du 20 mars 2002 et n°2017-053 du 23 mars 2017)

- 1/** Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2/** Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3/** Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4/** L'utilisation des téléphones portables, des montres connectées et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.
- 5/** Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6/** Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7/** En cas de suspicion ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés¹ seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8/** Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9/** Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

¹Après avoir complété le dossier ou déclaration de suspicion de fraude, les objets personnels tels que les téléphones portables ou tablettes seront restitués aux candidats à la fin de l'épreuve.

Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1/** Leblâme.
- 2/** La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3/** L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4/** L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5/** Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire.
- 6/** Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



LA DIMENSION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT

└ 91 pays organisateurs

À l'étranger, les épreuves des baccalauréats général et technologique sont organisés dans 91 pays, pour un total de 19 872 candidats aux épreuves terminales et 20 127 candidats aux épreuves anticipées.

Les épreuves se déroulent dans 153 centres d'examen ouverts dans les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la mission laïque française.

Les calendriers des sessions à l'étranger s'échelonnent d'avril à novembre, selon les pays :

- Pondichéry : du 4 au 9 mai 2018 ;
- Liban : 21, 22, 23, 28, 29 mai et 1^{er} juin 2018 ;
- Amérique du Nord : du 22 au 25 mai et du 29 au 31 mai 2018 ;
- Pays étrangers du groupe 1 (pays européens, pays d'Afrique et du Proche-Orient, Madagascar et Île Maurice) : du 5 au 12 juin 2018 ;
- Asie : du 18 au 22 juin 2018 ;
- Amérique du sud : le 9 novembre 2018, et du 12 au 16 novembre 2018.

└ Une ouverture à l'international

Le baccalauréat, c'est aussi une large ouverture à l'international, notamment à travers :

- l'option internationale du baccalauréat (3 985 candidats) ;
- les sections européennes ou de langue orientale (environ 40 000 candidats) ;
- l'Abibac, le Bachibac et l'Esabac (respectivement 1 620, 1 320 et 805 candidats) ;
- le baccalauréat franco-américain ;
- le baccalauréat franco-allemand.

LE CHOIX DES OPTIONS

└ Enseignement de spécialité

Pour les séries générales, un enseignement de spécialité, doté d'un coefficient spécifique, est proposé :

- langue vivante 1 ou 2 approfondie : série L ;
- langue vivante 3 : série L ;
- langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) : série L ;
- droit et grands enjeux du monde contemporain : série L ;
- arts : série L (au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, arts du cirque, danse, histoire des arts, musique, théâtre) ;
- mathématiques : séries S, ES, L ;
- sciences sociales et politiques : série ES ;
- économie approfondie : série ES ;
- physique-chimie : série S ;
- sciences de la vie et de la Terre : série S ;
- informatique et sciences du numérique : série S ;
- informatique et création numérique : séries ES et L (nouveau 2018) ;
- écologie, agronomie et territoires : série S (dans les lycées dépendant du ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation).

└ Options facultatives (hors langues vivantes)

Dans les séries générales et technologiques, l'élève peut choisir au maximum deux options facultatives parmi :

- deux options de langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec), pour les séries générales ;
- six enseignements artistiques (au choix : arts plastiques, cinéma, danse, histoire des arts, musique, théâtre), pour les séries générales et technologiques ;
- plusieurs disciplines en éducation physique et sportive, pour les séries générales et technologiques.

Seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. Pour la première option facultative choisie par l'élève, les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par deux. Si ce choix porte sur une langue ancienne (latin ou grec), les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par trois.

└ Langues vivantes

Séries générales et technologiques

60 langues vivantes étrangères, régionales ou des signes :

- **23 langues vivantes étrangères** pour les épreuves obligatoires et facultatives : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, coréen, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien ;
- **24 autres langues au titre des épreuves facultatives** uniquement : albanais, amharique, bambara, berbère, bulgare, coréen, croate, estonien, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, swahili, tamoul, tchèque ;
- **12 langues régionales** : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc, tahitien, wallisien-et-futunien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans ;
- **langue des signes française (LSF)** au titre des épreuves facultatives.

└ Baccalauréat professionnel : langues vivantes

22 langues possibles pour la langue vivante 1 obligatoire pour toutes les spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

39 langues possibles pour la langue vivante 2 obligatoire pour certaines spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créoles (guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais), langues mélanésiennes, langues d'oc (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, nissart, provençal, vivaro-alpin), tahitien.

45 langues possibles pour l'épreuve facultative : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, croate, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.

L'évaluation prend la forme d'une épreuve orale, qu'il s'agisse de la langue obligatoire ou facultative.

└ Épreuves facultatives

Les candidats à l'examen du baccalauréat professionnel peuvent choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles. Ces choix incluent : une épreuve facultative de langue vivante (voir supra), une épreuve facultative de mobilité et une épreuve facultative d'éducation physique et sportive.

Épreuve facultative de mobilité transnationale

Cette épreuve, créée à titre expérimental dans le diplôme du baccalauréat professionnel, vise à valider les acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange.

Une partie de l'épreuve est évaluée dans le pays d'accueil, en entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle. Une seconde partie est évaluée à l'oral dans l'établissement d'origine. Le référentiel des compétences professionnelles et générales, ainsi que l'épreuve attachée, sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014.

Épreuve facultative d'éducation physique et sportive

Cette épreuve est définie dans l'arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel. Elle consiste en une prestation physique et un entretien. Le choix de la discipline support de l'épreuve est réalisé à partir d'une liste nationale pouvant être complétée au plan académique, le principe s'applique également pour les baccalauréats général et technologique.

Épreuve facultative de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et sa capacité à s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

LES SUJETS D'ÉPREUVES

└ Garantir la confidentialité des sujets

La conception et la diffusion des sujets sont soumises à un ensemble de règles strictes qui visent à garantir la confidentialité à chaque étape :

- répartition confidentielle entre les académies pour l'élaboration des sujets de l'année suivante ;
- signature d'une charte de déontologie pour tous les personnels impliqués ;
- composition confidentielle des commissions d'élaboration des sujets ;
- travail des commissions dans des conditions hautement sécurisées ;
- transmission des sujets de façon dématérialisée par les académies conceptrices, grâce à un réseau hautement sécurisé, propre à l'éducation nationale ;
- impression et mise sous pli des sujets dans des locaux académiques sécurisés ;
- double conditionnement des sujets ;
- diffusion des sujets au plus près possible du début des épreuves concernées ;
- stockage sécurisé dans les centres d'examen avec accès limité au chef d'établissement et son adjoint ;
- ouverture des enveloppes contenant les sujets uniquement avant l'épreuve concernée, en présence des candidats.

└ 2 900 sujets principaux et de secours

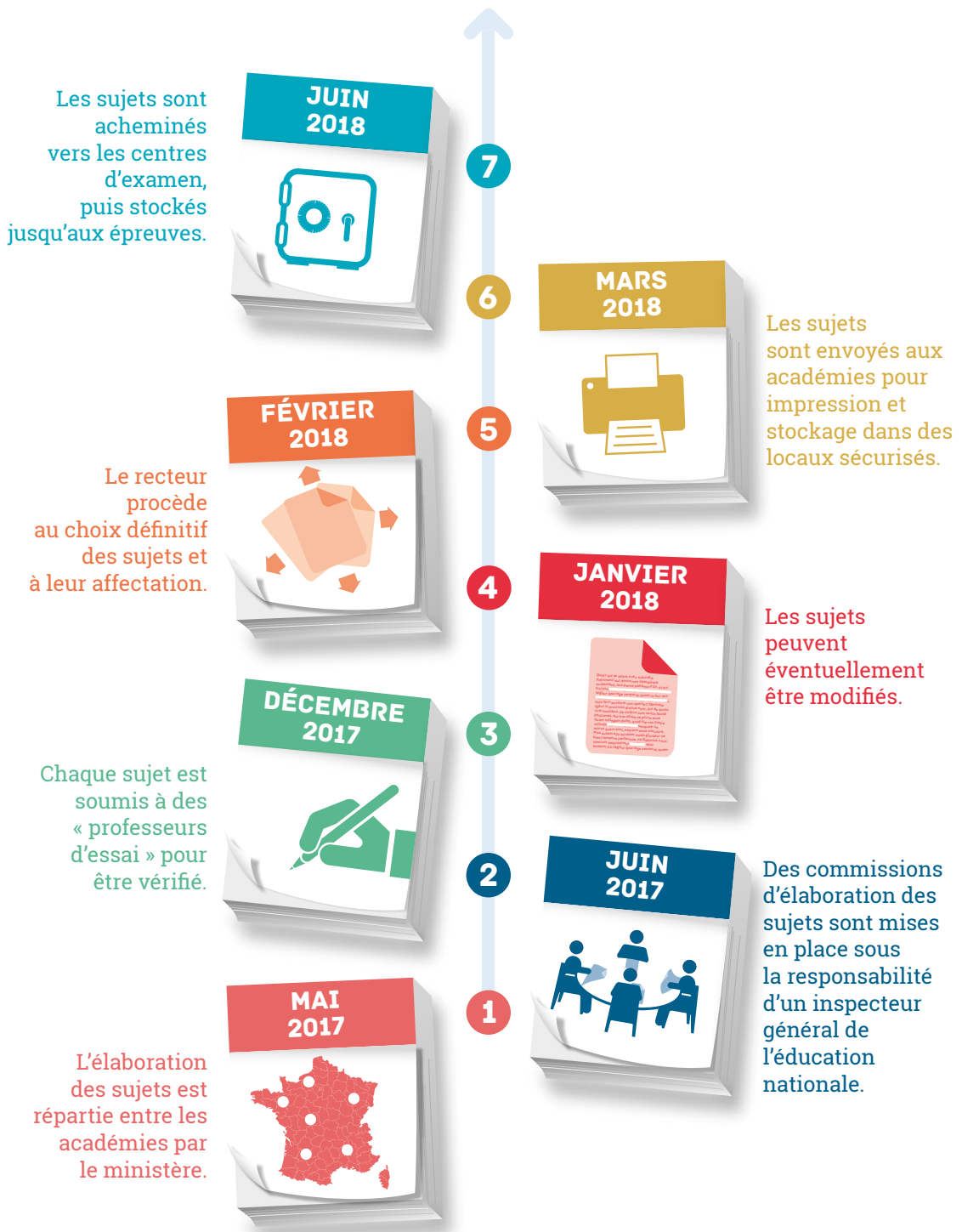
Lors de chaque session, environ 2 900 sujets d'épreuves de baccalauréat sont élaborés.

Pour chaque épreuve, un nombre de sujets est retenu en fonction des destinations concernées (métropole, Dom-Com, regroupements de pays à l'étranger).

À côté des sujets principaux, des sujets de secours sont élaborés afin de répondre à tout type d'incident qui nécessiterait de changer de sujet au cours de la session du baccalauréat. Ils sont conçus de la même façon que les autres.

En philosophie par exemple, 92 sujets sont élaborés pour les différentes filières.

L'élaboration des sujets : un processus d'une année



LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

Pour améliorer les conditions d'accès à l'enseignement supérieur et réduire le taux d'échec trop important en 1^{re} année de licence, un Plan étudiants, porté par la loi Orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018, a été mise en place pour la rentrée 2018.

Il apporte notamment aux futurs étudiants :

- **un accompagnement renforcé** pour aider les élèves à bien s'orienter et à concevoir leur projet de réussite ;
- **une plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur**, Parcoursup, transparente et juste qui supprime le tirage au sort ;
- **la mise en place de parcours personnalisés** à l'université à la rentrée 2018 pour mieux accompagner les étudiants vers la réussite.

Pour accueillir tous les bacheliers dont le nombre augmente chaque année, le Gouvernement a dégagé 13 millions d'euros dès 2018 pour financer la création de 19 000 places dans les filières les plus demandées.

└ Les candidats et les vœux pour la session 2018

Les candidats

810 957 candidats ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup (hors apprentissage), contre 808 566 en 2017, soit une hausse de 0,3 %.

Parmi les candidats qui ont confirmé au moins un vœu, on compte en 2018 : 629 769 lycéens de terminale (soit 78 %), 98 490 candidats en réorientation (soit 12 %) et 82 698 candidats suivant une scolarité à l'étranger ou non scolarisés cette année (soit 10 %).

Focus sur les lycéens

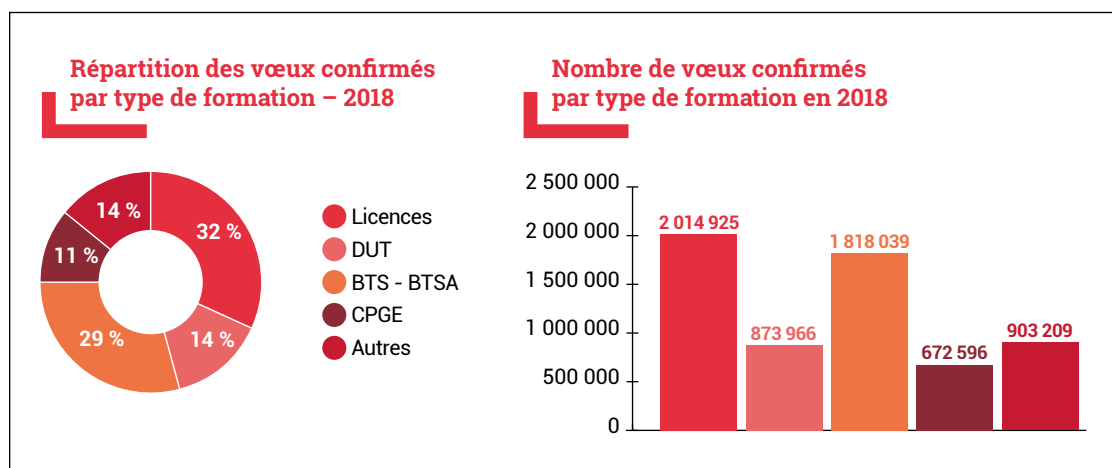
Parmi les lycéens de terminale ayant confirmé au moins un vœu :

- les bacheliers généraux : 387 182 candidats soit 62 % ;
- les bacheliers en filière technologique : 139 710 candidats soit 22 % ;
- les bacheliers en filière professionnelle : 102 877 candidats soit 16 %.

Les vœux

À l'issue de la phase d'inscription, ces 810 957 candidats ont confirmé près de 6,3 millions de vœux (hors apprentissage) dans une ou plusieurs des 13 000 formations disponibles sur Parcoursup. Les candidats ont formulé et confirmé en moyenne 7,7 vœux (contre 9,4 l'année dernière).

Les filières sélectives de l'enseignement supérieur continuent d'attirer de nombreux candidats avec 4,3 millions des 6,3 millions de vœux (soit 68 %) pour les STS, les CPGE, les IUT ou les écoles.



— Du 22 mai au 5 septembre, la phase d'admission

Depuis le 22 mai se déroule la phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup. Les candidats reçoivent désormais une réponse à chacun de leurs vœux, ce qui leur permet de choisir sereinement la formation qu'ils souhaitent poursuivre.

Parcoursup fonctionne en continu : chaque matin, les dossiers des candidats sont actualisés. Chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère une place pour un autre candidat qui souhaite également suivre cette formation. Les délais de réponse aux propositions d'admission se réduisent au fur et à mesure que la rentrée universitaire approche, pour que chacun trouve sa place rapidement.

Lorsqu'une proposition d'admission est faite par un établissement, les candidats reçoivent une alerte via leur messagerie personnelle et l'application Parcoursup.

Les différentes réponses des formations que les candidats peuvent recevoir :

- **Oui** – proposition d'admission
- **Oui, si** – proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non-sélective)
- **En attente d'une place** (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent)
- **Non** (uniquement en formation sélective)

PARCOURSUP PENDANT LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

Pour que les lycéens puissent se concentrer pleinement sur les épreuves du baccalauréat, la phase d'admission Parcoursup est suspendue du lundi 18 au lundi 25 juin inclus.

Cela signifie concrètement que pendant cette période :

- 1 - les lycéens ne recevront pas de proposition d'admission de la part des formations ;
- 2 - l'actualisation des dossiers est suspendue : les listes d'attente ne sont pas mises à jour ;
- 3 - les délais de réponse sont suspendus : quand un délai de réponse pour une proposition d'admission arrive à son terme pendant cette période (pour les propositions d'admission reçues entre le 12 et le 17 juin), ce délai est décalé pour tenir compte des 8 jours des épreuves ;
- 4 - pendant cette période, les lycéens qui le souhaitent ont la possibilité d'agir sur la plateforme : répondre aux propositions d'admission reçues avant le 18 juin, renoncer à des vœux en attente, etc.

La phase principale d'admission reprendra son cours à compter du mardi 26 juin au matin. À cette même date s'engagera la phase complémentaire permettant aux candidats de formuler des vœux sur des places restées vacantes.

Une phase complémentaire accessible à tous les candidats dès le 26 juin

Elle débute après les épreuves du baccalauréat et permet aux candidats qui le souhaitent de formuler dix nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup. Cette phase dure jusqu'au 21 septembre.

La session de remplacement de septembre

En 2018, si un candidat ne peut pas se présenter à une ou plusieurs épreuves du baccalauréat en cas de force majeure, il ne repasse que celle/celles-ci en septembre et conserve le bénéfice de son classement Parcoursup jusqu'aux délibérations et résultats en septembre.

LES EFFECTIFS

EFFECTIFS DES CANDIDATS PAR FILIÈRE ET PAR ACADÉMIE

Les effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel

	Total bac général	Total bac techno.	Total bac pro.	Total
Aix-Marseille	17 635	6 787	8 492	32 914
Amiens	10 597	4 683	6 530	21 810
Besançon	6 610	2 469	3 513	12 592
Bordeaux	19 600	6 704	8 994	35 298
Caen	8 442	2 873	4 072	15 387
Clermont-Ferrand	7 125	2 319	3 547	12 991
Corse	1 570	596	632	2 798
Créteil	27 292	12 143	14 614	54 049
Dijon	9 087	3 067	4 221	16 375
Grenoble	20 744	7 661	8 842	37 247
Lille	24 020	9 763	14 792	48 575
Limoges	3 741	1 377	1 857	6 975
Lyon	19 674	7 990	8 742	36 406
Montpellier	15 864	7 472	7 747	31 083
Nancy-Metz	12 914	5 394	7 528	25 836
Nantes	22 405	8 107	10 291	40 803
Nice	12 839	4 539	5 326	22 704
Orléans-Tours	14 145	5 559	6 963	26 667
Paris	17 521	4 207	5 417	27 145
Poitiers	9 797	3 643	4 390	17 830
Reims	7 401	2 664	4 049	14 114
Rennes	19 660	7 672	8 963	36 295
Rouen	11 004	4 531	6 190	21 725
Strasbourg	10 742	4 136	5 848	20 726
Toulouse	16 944	6 218	8 118	31 280
Versailles	41 368	14 081	16 013	71 462
Total métropole	388 741	146 655	185 691	721 087
Guadeloupe	2 864	1 262	1 981	6 107
Guyane	1 293	762	1 484	3 539
La Réunion	5 628	3 358	3 693	12 679
Martinique	2 506	1 125	1 614	5 245
Mayotte	1 675	1 660	1 156	4 491
Total Drom	13 966	8 167	9 928	32 061
Total métropole et Drom	402 707	154 822	195 619	753 148
Rappel inscrits 2017	379 580	140 077	197 233	716 890
Évolution 2017-2018	6,09 %	10,53 %	- 0,82 %	5,06 %
Répartition	53 %	21 %	26 %	100 %

EFFECTIFS DES CANDIDATS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES

Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
Aix-Marseille	16 721	6 751	23 472
Amiens	10 354	4 513	14 867
Besançon	6 104	2 322	8 426
Bordeaux	18 942	6 670	25 612
Caen	8 210	2 884	11 094
Clermont-Ferrand	6 767	2 394	9 161
Corse	1 515	628	2 143
Créteil	25 360	11 608	36 968
Dijon	8 698	3 168	11 866
Grenoble	20 353	7 831	28 184
Lille	23 108	9 787	32 895
Limoges	3 523	1 397	4 920
Lyon	18 728	7 697	26 425
Montpellier	15 271	6 243	21 514
Nancy-Metz	12 562	4 889	17 451
Nantes	21 933	8 130	30 063
Nice	12 194	4 326	16 520
Orléans-Tours	14 063	5 465	19 528
Paris	16 226	3 944	20 170
Poitiers	9 666	3 639	13 305
Reims	6 975	2 695	9 670
Rennes	19 841	7 601	27 442
Rouen	10 525	4 363	14 888
Strasbourg	10 157	4 007	14 164
Toulouse	16 592	5 993	22 585
Versailles	38 906	13 328	52 234
Total métropole	373 294	142 273	515 567
Guadeloupe	2 814	1 302	4 116
Guyane	1 368	762	2 130
La Réunion	5 588	3 084	8 672
Martinique	2 326	1 092	3 418
Mayotte	1 579	1 381	2 960
Total Drom	13 675	7 621	21 296
Total métropole et Drom	386 969	149 894	536 863
Rappel inscrits 2017	388 071	149 494	537 565
Évolution 2017-2018	- 0,28 %	0,27 %	- 0,13 %
Répartition	72 %	28 %	100 %

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL :

SÉRIES L, ES ET S

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par série

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique	Total
Aix-Marseille	2 655	5 710	9 270	17 635
Amiens	1 704	3 423	5 470	10 597
Besançon	901	2 140	3 569	6 610
Bordeaux	3 082	6 382	10 136	19 600
Caen	1 506	2 745	4 191	8 442
Clermont-Ferrand	1 109	2 370	3 646	7 125
Corse	297	503	770	1 570
Créteil	3 862	9 612	13 818	27 292
Dijon	1 330	2 966	4 791	9 087
Grenoble	2 993	7 136	10 615	20 744
Lille	3 366	7 664	12 990	24 020
Limoges	664	1 162	1 915	3 741
Lyon	2 649	6 484	10 541	19 674
Montpellier	2 446	5 122	8 296	15 864
Nancy-Metz	1 634	4 177	7 103	12 914
Nantes	3 565	7 500	11 340	22 405
Nice	1 983	4 351	6 505	12 839
Orléans-Tours	2 123	4 842	7 180	14 145
Paris	2 788	5 810	8 923	17 521
Poitiers	1 720	3 330	4 747	9 797
Reims	1 087	2 384	3 930	7 401
Rennes	2 735	6 939	9 986	19 660
Rouen	1 725	3 739	5 540	11 004
Strasbourg	1 320	3 580	5 842	10 742
Toulouse	2 636	5 150	9 158	16 944
Versailles	5 424	14 968	20 976	41 368
Total métropole	57 304	130 189	201 248	388 741
Guadeloupe	619	892	1 353	2 864
Guyane	336	446	511	1 293
La Réunion	1 051	1 660	2 917	5 628
Martinique	428	774	1 304	2 506
Mayotte	488	576	611	1 675
Total Drom	2 922	4 348	6 696	13 966
Total métropole et Drom	60 226	134 537	207 944	402 707
Rappel inscrits 2017	60 076	123 556	195 948	379 580
Évolution 2017-2018	0,2 %	8,9 %	6,1 %	6,1 %
Répartition	15 %	33 %	52 %	100 %

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE :

STL, STI2D, STD2A, STMG, ST2S, HÔTELLERIE, TMD

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	TMD	Total
Aix-Marseille	499	1 651	190	3 244	1 115	88	-	6 787
Amiens	285	1 035	97	2 232	992	42	-	4 683
Besançon	184	707	49	1 082	359	77	11	2 469
Bordeaux	501	1 761	157	3 382	761	131	11	6 704
Caen	178	648	34	1 430	513	59	11	2 873
Clermont-Ferrand	198	591	92	911	461	66	-	2 319
Corse	17	106	-	343	115	15	-	596
Créteil	543	2 343	291	6 865	1 977	121	3	12 143
Dijon	241	769	55	1 325	604	60	13	3 067
Grenoble	378	2 019	119	4 040	965	140	-	7 661
Lille	580	2 208	211	4 129	2 483	130	22	9 763
Limoges	145	325	34	536	316	21	-	1 377
Lyon	443	2 234	155	3 793	1 226	108	31	7 990
Montpellier	429	1 533	128	4 052	1 206	105	19	7 472
Nancy-Metz	397	1 418	92	2 390	964	110	23	5 394
Nantes	450	1 949	178	3 710	1 627	164	29	8 107
Nice	260	988	139	2 451	559	134	8	4 539
Orléans-Tours	393	1 253	243	2 676	842	139	13	5 559
Paris	270	790	253	2 316	456	73	49	4 207
Poitiers	187	858	117	1 749	636	96	-	3 643
Reims	132	711	71	1 303	401	32	14	2 664
Rennes	361	1 938	153	3 898	1 218	104	0	7 672
Rouen	303	1 173	32	2 388	540	73	22	4 531
Strasbourg	374	1 180	65	1 724	672	121	-	4 136
Toulouse	494	1 856	147	2 502	1 069	150	-	6 218
Versailles	696	3 256	207	7 774	2 033	106	9	14 081
Total métropole	8 938	35 300	3 309	72 245	24 110	2 465	288	146 655
Guadeloupe	60	212	32	721	210	22	5	1 262
Guyane	60	152	0	359	172	19	-	762
La Réunion	174	697	28	1 809	591	59	-	3 358
Martinique	43	227	29	598	207	21	-	1 125
Mayotte	86	167	19	1 295	62	31	-	1 660
Total Drom	423	1 455	108	4 782	1 242	152	5	8 167
Total métrop. et Drom	9 361	36 755	3 417	77 027	25 352	2 617	293	154 822
Rappel inscrits 2017	8 559	32 898	3 257	68 662	23 762	2 632	307	140 077
Évolution 2017-2018	9,37 %	11,72 %	4,91 %	12,18 %	6,69 %	-0,57 %	-4,56 %	10,53 %
Répartition	6,0 %	24 %	2 %	49,8 %	16,4 %	2 %	0,2 %	100 %

STL : sciences et technologies de laboratoire
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
STHR : sciences et technologies des l'hôtellerie et de la restauration
TMD : techniques de la musique et de la danse

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PAR SPÉCIALITÉ

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel - 89 spécialités

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE option A : à domicile	3 246
ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE option B : en structure	16 361
ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS	8 350
AÉRONAUTIQUE option avionique	184
AÉRONAUTIQUE option systèmes	602
AÉRONAUTIQUE option structure	297
AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT	1 023
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Communication visuelle pluri-média	1 658
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option facteur d'orgues-organier	5
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option facteur d'orgues-tuyautier	0
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option marchandisage visuel	362
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART Option A : Verrerie scientifique et technique	11
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option B : Métiers de l'enseigne et de la signalétique	151
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option tapissier d'ameublement	227
AVIATION GÉNÉRALE	25
BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	636
BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	119
BOULANGER-PÂTISSIER	1 384
COMMERCE	25 906
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	4 314
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES	1 353
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	106
CUISINE	5 551
ÉLECTROTECHNIQUE ÉNERGIE ÉQUIPEMENTS COMMUNICANTS	15 730
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE	3 142
ÉTUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	691
ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT	358
FAÇONNAGE DE PRODUITS IMPRIMÉS, ROUTAGE	31
FONDERIE	49
GESTION-ADMINISTRATION	27 237
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	76
HYGIÈNE PROPRETÉ STÉRILISATION	888
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option A : maçonnerie	129
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option B : charpente	12
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option C : couverture	27
LOGISTIQUE	3 081
MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	7 295
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option A : agricoles	943
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option B : travaux publics et manutention	658
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option C : parcs et jardins	312
MAINTENANCE DES VÉHICULES option A : voitures particulières	7 250
MAINTENANCE DES VÉHICULES option B : véhicules de transport routier	1 068
MAINTENANCE DES VÉHICULES option C : motocycles	823
MAINTENANCE NAUTIQUE	506

MENUISERIE ALUMINIUM VERRE	390
MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENTS	2 980
MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ	1 858
MÉTIERS DU CUIR option chaussures	21
MÉTIERS DU CUIR option maroquinerie	244
MÉTIERS DU CUIR option sellerie garnissage	8
MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	33
MÉTIERS ET ARTS DE LA PIERRE	28
MICROTECHNIQUES	727
OPTIQUE LUNETTERIE	650
OUVRAGES DU BÂTIMENT : métallerie	576
PERRUQUIER POSTICHEUR	51
PHOTOGRAPHIE	423
PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	664
PLASTIQUES ET COMPOSITES	467
POISSONNIER ÉCAILLER TRAITEUR	40
PROCÉDÉS DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS CARTONS	812
PRODUCTIQUE MÉCANIQUE option décolletage	51
PROTHÈSE DENTAIRE	574
RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA option A : productions graphiques	692
RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA option B : productions imprimées	416
RÉPARATION DES CARROSSERIES	1 650
SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE	2 640
SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES NUMÉRIQUES	8 413
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	884
TECHNICIEN D'USINAGE	3 144
TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS	374
TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	1 522
TECHNICIEN DE SCIERIE	23
TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE	1 175
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option A : étude et économie	1 470
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option B : assistant en architecture	1 179
TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	1 297
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	3 130
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	2 090
TECHNICIEN GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE	514
TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR	2 302
TECHNICIEN MODELEUR	109
TECHNICIEN OUTILLEUR	316
TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INTALLATIONS NUCLÉAIRES	102
TRAITEMENTS DES MATÉRIAUX	28
TRANSPORT	945
TRANSPORT FLUVIAL	46
TRAVAUX PUBLICS	1 179
VENTE PROSPECTION - NÉGOCIATION - SUIVI DE CLIENTÈLE	7 205
Total candidats 2018	195 619
Part du secteur tertiaire	47,05 %
Part du secteur industriel	52,95 %

LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES

Le calendrier pour les épreuves écrites, du lundi au vendredi.

Les épreuves du baccalauréat se déroulent sur une semaine, **du lundi au vendredi**.

Cette année, les épreuves du baccalauréat se déroulent à partir du 18 juin, date qui s'inscrit dans la « reconquête du mois de juin » pour les candidats et plus globalement pour les lycéens.

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

└ Épreuves de fin d'année scolaire

Épreuves écrites

Métropole :
18, 19, 20, 21, 22 et 25 juin 2018.

Départements d'outre-mer :

- Guadeloupe-Guyane-Martinique : 18, 19, 20, 21, 22 et 25 juin 2018 ;
- La Réunion-Mayotte : 18, 19, 20, 21, 22 et 25 juin 2018.

Collectivités d'outre-mer :

- Polynésie française :
 - baccalauréat général : 18, 19, 20, 21 et 22 juin 2018 ;
 - baccalauréat technologique : 18, 19, 20, 21 et 22 juin 2018.
- Saint-Pierre-et-Miquelon :
 - baccalauréat général : du 22 au 31 mai 2018.
- Nouvelle-Calédonie : du 26 au 30 novembre 2018.

Épreuves orales et pratiques

Les dates sont fixées par les recteurs dans chaque académie.

Résultats du 1^{er} groupe d'épreuves

Les résultats du 1^{er} groupe d'épreuves sont connus à partir du vendredi 6 juillet 2018 (métropole) pour toutes les séries.

Oraux de rattrapage

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1^{er} groupe, les épreuves orales du 2^e groupe se déroulent jusqu'au 11 juillet 2018.

└ Épreuves de remplacement

Ces épreuves sont réservées aux candidats inscrits qui, pour des raisons dûment justifiées, n'ont pu se présenter aux épreuves de fin d'année scolaire.

- Épreuves écrites terminales : du mercredi 5 au vendredi 14 septembre 2018 (métropole).
- Épreuves écrites de français et de littérature : 2018 (métropole).

ÉPREUVES ANTICIPÉES EN PREMIÈRE/ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Lundi 18 juin	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h
Mardi 19 juin	Histoire- géographie 8 h-12 h	Histoire- géographie 8 h-12 h	Histoire- géographie 8 h-11 h
Mercredi 20 juin	LV1 14 h-17 h	LV1 14 h-17 h	LV1 14 h-17 h
Jeudi 21 juin	Sciences économiques et sociales 8 h-12 h ou 13 h (spécialité économique approfondie ou sciences sociales et politiques)	Littérature 8 h-10 h	Physique-chimie 8 h-11 h 30
Vendredi 22 juin	Mathématiques 8 h-11 h LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h	Mathématiques 8 h-11 h LV2 étrangère 14 h-17 h LV2 régionale 14 h-17 h	Mathématiques 8 h-12 h LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h
Lundi 25 juin		Arts (épreuve écrite) 14 h-17 h 30 Langues et cultures de l'antiquité : Grec 14 h-17 h Langues et cultures de l'antiquité : Latin 14 h-17 h	Sciences de la vie et de la Terre 14 h-17 h 30 Écologie, agronomie et territoires 14 h-17 h 30 Sciences de l'ingénieur 14 h-18 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

	ST2S	STMG	STHR
Lundi 18 juin	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h
Mardi 19 juin	Histoire- géographie 8 h-10 h 30	Histoire- géographie 8 h-10 h 30	Histoire- géographie 8 h-10 h 30
	Mathématiques 14 h-16 h	Mathématiques 14 h-17 h	Mathématiques 14 h-16 h
Mercredi 20 juin	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h
Jeudi 21 juin	Sciences physiques et chimiques 8 h-10 h	Épreuve de spécialité 14 h-18 h	Économie et gestion hôtelière 14 h-18 h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales 14 h-17 h		
Vendredi 22 juin	LV2 étrangère 14 h-16 h	Management des organisations 8 h-11 h	LV2 étrangère 14 h-16 h
	LV2 régionale 14 h-16 h	LV2 étrangère 14 h-16 h	LV2 régionale 14 h-16 h
		LV2 régionale 14 h-16 h	
Lundi 25 juin	Biologie et physiopathologie humaines 14 h-17 h	Économie-droit 8 h-11 h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

	STL		STI2D	STD2A
	Bio-technologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
Lundi 18 juin	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h	Philosophie 8 h-12 h
Mardi 19 juin	Mathématiques 14 h-18 h	Mathématiques 14 h-18 h	Mathématiques 14 h-18 h	Mathématiques 14 h-17 h
Mercredi 20 juin	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h	LV1 14 h-16 h
Jeudi 21 juin	Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14 h-18 h	Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14 h-18 h	Enseignements technologiques transversaux 14 h-18 h	Analyse méthodique en design et arts appliqués 14 h-18 h
Vendredi 22 juin	LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h	LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h	LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h	LV2 étrangère 14 h-16 h LV2 régionale 14 h-16 h
Lundi 25 juin	Physique-chimie 8 h-11 h	Physique-chimie 8 h-11 h	Physique-chimie 8 h-11 h	Physique-chimie 8 h-10 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

	Métropole Mayotte	La Réunion	Guadeloupe Martinique	Guyane	Saint- Pierre-et- Miquelon	Polynésie française
Français	Lundi 18 juin 9 h 30-12 h	Lundi 18 juin 10 h 30-13 h	Lundi 18 juin 12 h 30-15 h	Lundi 18 juin 13 h 30-16 h	Lundi 18 juin 14 h 30-17 h	Lundi 18 juin 7 h 30-10 h
Histoire- géographie et éducation morale et civique	Lundi 18 juin 14 h-16 h	Lundi 18 juin 15 h-17 h	Lundi 18 juin 15 h 30- 17 h 30	Lundi 18 juin 16 h 30- 18 h 30	Lundi 18 juin 17 h 30- 19 h 30	Lundi 18 juin 10 h 30- 12 h 30
Prévention, santé et environnement	Mardi 19 juin 9 h 30- 11 h 30	Mardi 19 juin 10 h 30- 12 h 30	Mardi 19 juin 12 h 30- 14 h 30	Mardi 19 juin 13 h 30- 15 h 30	Mardi 19 juin 14 h 30- 16 h 30	Mardi 19 juin 17 h 30- 9 h 30
Économie-droit Économie- gestion	Mardi 19 juin 14 h-16 h 30 14 h-16 h	Mardi 19 juin 15 h-17 h 30 15 h-17 h	Mardi 19 juin 15 h-17 h 30 15 h-17 h	Mardi 19 juin 16 h-18 h 30 16 h-18 h	Mardi 19 juin 17 h-19 h 30 17 h-19 h	Mardi 19 juin 10 h-12 h 30 10 h-12 h
Arts appliqués et cultures artistiques	Mercredi 20 juin 10 h-11 h 30	Mercredi 20 juin 11 h-12 h 30	Mercredi 20 juin 12 h 30-14 h	Mercredi 20 juin 13 h 30-15 h	Mercredi 20 juin 14 h 30-16 h	Mercredi 20 juin 7 h 30-9 h
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	Épreuves pratiques et écrites sur support informatique Du jeudi 24 mai au mercredi 6 juin À partir de 8 h					

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

**CONSEILS
AUX CANDIDATS**

BIEN SE PRÉPARER AU BACCALAURÉAT : LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour accompagner les candidats durant leurs révisions, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le site quandjepasselebac.education.fr.

Cette plateforme fournit des conseils pour réviser le baccalauréat ainsi que des informations essentielles aux lycéens pour préparer l'après bac et l'entrée à l'université.

Le ministère a également fait appel au Youtubeur Cyrus North, à travers sa chaîne [L'Antisèche](#) dédiée aux lycéens, pour leur donner des conseils, les encourager et les motiver.

En parallèle, et toujours pour mobiliser et encourager un maximum de futurs bacheliers, des conseils pratiques et des encouragements sont prodigués quotidiennement sur le compte Snapchat officiel du ministère.



Vous pouvez consulter les conseils du ministère pour bien réussir vos épreuves du baccalauréat sur :

<http://quandjepasselebac.education.fr/conseils-revisions-bac/>

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

└ Consulter les résultats

Dès le vendredi 6 juillet 2018, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale. Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat :
education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat

└ Les résultats de la session 2017

Voir Note d'information pages 44 à 47.

Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79 % d'une génération est titulaire du baccalauréat

▶ Avec 732 700 candidats et 643 800 bacheliers, le taux de réussite atteint 87,9 % à la session 2017 : 90,6 % en général, 90,4 % en technologique et 81,5 % en professionnel. Il diminue très légèrement dans la voie technologique, et de façon plus marquée dans les voies générale et professionnelle en recul de près d'un point. La proportion de bacheliers dans une génération fluctue entre 78 % et 79 % depuis quatre sessions. Elle augmente très légèrement cette année (+ 0,3 point), la hausse dans la voie générale étant partiellement compensée par la baisse dans la voie professionnelle. Elle atteint 79,1 % en 2017.

À la session 2017, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire demeure très élevée dans les académies d'Île-de-France, de Corse, de Lyon, de Rennes et de Toulouse. Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat des jeunes de sixième.

En place depuis 2015 dans la voie professionnelle, l'unité facultative de mobilité concerne 3 % des candidats. Elle est plus répandue dans les spécialités autour des métiers de bouche et des services.

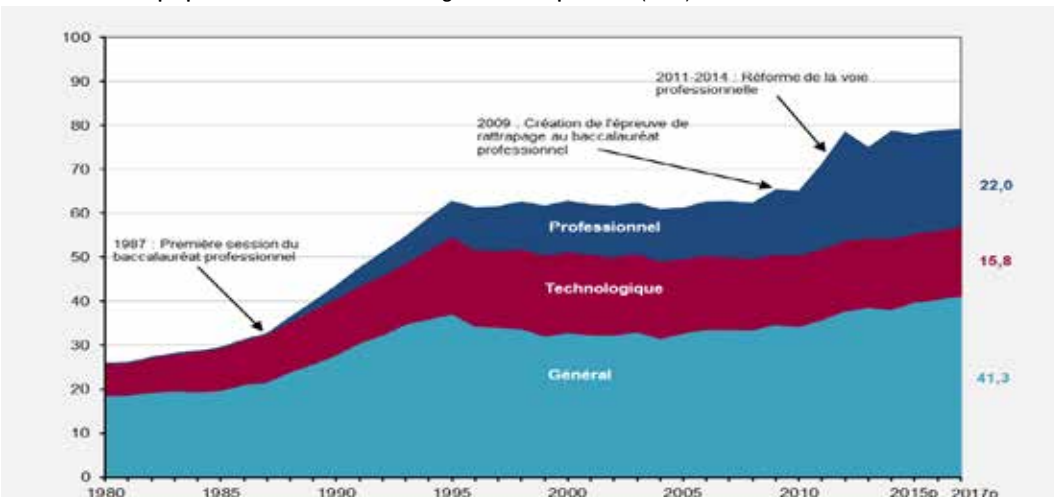
Fanny Thomas - DEPP-B1

▶ À la session 2017 du baccalauréat, 732 700 candidats se sont présentés, soit 17 500 de plus qu'à la session précédente. Comme entre 2015 et 2016, la hausse est surtout marquée dans la voie générale (+ 15 100), mais l'effectif de la voie technologique progresse également (+ 2 600).

Dans le même temps, la proportion de bacheliers dans une génération augmente très légèrement (+ 0,3 point), la hausse dans la voie générale (+ 0,8 point) étant partiellement compensée par la baisse dans la voie professionnelle (- 0,6 point). À la session 2017 du baccalauréat, 79,1 % d'une génération est titulaire du diplôme. Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que

doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné presque 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de la session de rattrapage du baccalauréat professionnel, puis de 13 points entre 2010 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en 3 ans et non plus 4 ans). Après une phase de transition, elle se stabilise aujourd'hui entre 78 % et 79 % ▶ **figure 1**.

1 - Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980 (en %)



Champ : France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine et DOM hors Mayotte ensuite.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean-Safran ; Insee - recensement de la population.

Réf. : Note d'information, n° 18.03. © DEPP

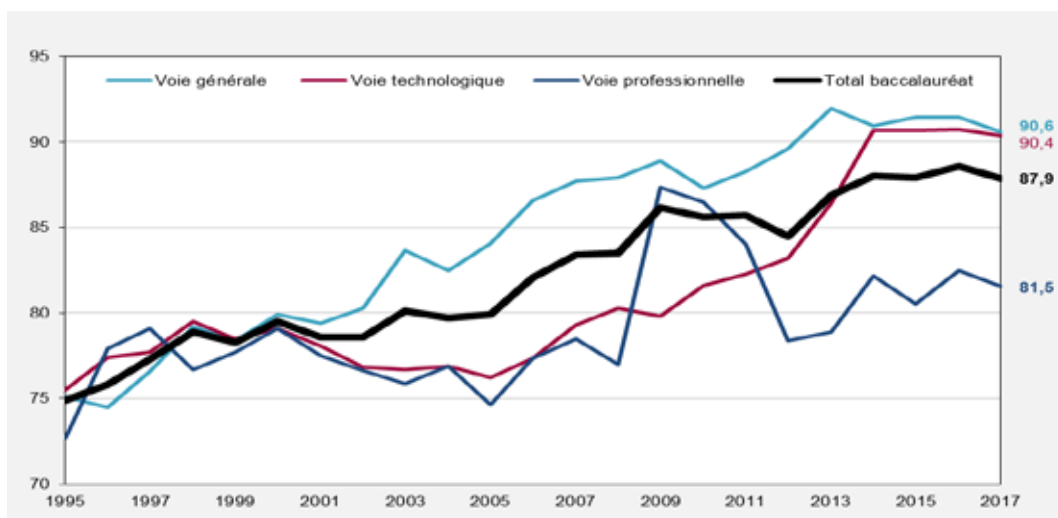
Toutes voies confondues, avec 643 800 bacheliers, le taux de réussite diminue de 0,7 point et atteint 87,9 % à la session 2017. La réussite diminue très légèrement dans la voie technologique (- 0,3 point), et de façon plus marquée dans les voies générale et professionnelle en recul de près d'un point ► **figure 2**.

La quasi-totalité des candidats se présente au baccalauréat sous statut scolaire (94,9 %). Une part notable de candidats de la voie professionnelle le prépare cependant en formation continue ou en apprentissage (11,7 %). Les candidats de l'enseignement à distance et les candidats individuels réussissent moins bien l'examen (49,4 % toutes voies confondues) quelle que soit la voie et loin derrière tous les autres candidats.

EN 2017, LES EFFECTIFS DE LA SÉRIE ES AUGMENTENT

Avec 15 100 candidats supplémentaires à la session 2017, la progression de la voie générale entamée en 2012 s'accélère. Elle est imputable pour plus de la moitié à la série ES en 2017 (+ 8 800 candidats) mais la croissance entre 2011 et 2017 repose principalement sur la série S : + 51 200 candidats dans l'ensemble de la voie générale dont 30 300 en série S. Cette dernière représentait 50,6 % de la voie générale en 2011 contre 51,8 % aujourd'hui. L'augmentation de son poids s'est faite au détriment des deux autres séries générales ES et L : dans le même temps, elles n'ont gagné que 20 900 candidats (15 800 en ES et 5 100 en L) ► **figure 3**.

2 - Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995 (en %)



Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte ensuite.
Source : MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean-Safran.

Réf. : Note d'information, n° 18.03. © DEPP

3 - Résultats du baccalauréat 2017 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

		Présents		Admis	Répartition des présents par mention (%)				Taux de réussite (%)		
		Total	Filles (%)		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Filles	Garçons
Baccalauréat général	ES	121 638	59,6	108 131	8,3	14,1	23,7	42,8	88,9	90,5	86,6
	L	58 185	79,2	52 618	8,8	15,3	25,0	41,3	90,4	91,4	86,6
	S	192 962	46,6	176 965	17,2	19,0	22,8	32,7	91,7	93,0	90,6
	Toutes séries	372 785	55,9	337 714	13,0	16,9	23,4	37,3	90,6	91,8	89,1
Baccalauréat technologique	STI2D	32 424	7,0	29 678	3,3	14,5	30,6	43,1	91,5	92,9	91,4
	STL	8 439	57,5	7 722	3,8	14,5	30,0	43,2	91,5	92,8	89,8
	STAV	5 235	47,3	4 623	0,7	6,0	24,2	57,4	88,3	87,0	89,5
	STMG	66 724	51,0	59 278	1,5	9,5	28,5	49,3	88,8	90,9	86,7
	ST2S	23 255	88,3	21 392	2,4	12,4	30,4	46,8	92,0	92,6	87,3
	STD2A	3 219	76,9	3 102	9,1	22,6	33,3	31,4	96,4	97,1	93,8
	TMD	317	57,4	310	17,0	26,2	34,7	19,9	97,8	98,9	96,3
	Hôtellerie	2 544	54,7	2 383	2,6	13,7	30,2	47,2	93,7	94,8	92,4
Toutes séries	142 157	48,0	128 488	2,4	11,7	29,4	46,9	90,4	91,8	89,1	
Baccalauréat professionnel	Production	100 276	14,5	79 467	1,8	9,6	25,6	42,2	79,2	83,7	78,5
	Services	117 478	67,8	98 103	1,4	10,5	29,6	42,0	83,5	85,3	79,6
	Tous secteurs	217 754	43,2	177 570	1,6	10,1	27,7	42,1	81,5	85,1	78,9
Total baccalauréat		732 696	50,6	643 772	7,5	13,9	25,9	40,6	87,9	90,1	85,6

Champ : France métropolitaine et DOM.
Source : MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean-Safran.

Réf. : Note d'information, n° 18.03. © DEPP

Dans la voie générale, la réussite est en baisse de 0,9 point à la session 2017, mais elle reste la plus élevée des trois voies. Cette baisse est surtout notable dans la série ES qui perd 2,3 points et repasse sous la barre des 90 %. La série L perd 0,8 point et seule la série S reste stable par rapport à 2016. Mais l'augmentation du nombre de candidats est suffisamment importante pour conduire à la progression du nombre total de bacheliers généraux : +10 600 depuis 2016 dont 5 200 en série ES. Corrélativement, la proportion de bacheliers généraux dans une génération passe de 40,5 % en 2016 à 41,3 % en 2017 (+ 0,8 point).

La baisse de la réussite s'accompagne d'une moindre proportion de mentions « Bien » et « Assez bien » : elles ont été attribuées à 40,3 % des présents à la session 2017, contre 42,6 % l'année précédente. Malgré tout, les bacheliers généraux obtiennent plus que tous les autres leur diplôme avec mention « Bien » ou « Très bien ».

L'ACCÈS AU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE EST STABLE DEPUIS 2015

Les effectifs de candidats de la voie technologique continuent d'augmenter légèrement à la session 2017 : + 2 600 candidats dont 1 500 en STI2D. Cette évolution entamée en 2016 contraste avec la période 2004-2015 pendant laquelle la voie technologique a perdu 50 000 candidats, surtout dans les séries qui correspondent aujourd'hui à STMG et STI2D. À la session 2017, toutes les séries progressent sauf STMG en très léger recul et STAV stable. La série STMG reste la plus nombreuse, suivie par STI2D et ST2S. À elles trois, elles représentent plus de 86 % des candidats de la voie technologique à la session 2017.

Le taux de réussite de la voie technologique est stable depuis 2014. Il avait nettement progressé entre 2005 et 2014. Les résultats à la session de 2017 sont globalement très proches de ceux de 2016 (- 0,3 point), mais la part de candidats reçus sans mention baisse (- 1,5 point) au profit de ceux qui obtiennent une mention (+ 1,2 point) et surtout une mention « Assez bien ». La réussite est la plus importante dans les séries artistiques STD2A et TMD et en Hôtellerie, le taux étant proche voire supérieur à 95 %. Les candidats des séries artistiques ont même plus souvent une mention « Bien » ou « Très bien » que dans la voie générale. Dans les autres séries technologiques, le taux de réussite ne dépasse pas 92 %.

La faible baisse du taux de réussite au baccalauréat technologique combinée à la légère augmentation du nombre de candidats conduit à une proportion de bacheliers technologiques dans une génération en 2017 proche de celle de 2016 : 15,8 %.

LA PROPORTION DE BACHELIERS PROFESSIONNELS DANS UNE GÉNÉRATION RESTE PROCHE DE 22 % DEPUIS 2015

Après une période marquée par de fortes variations entre 2011 et 2015, l'effectif de candidats au baccalauréat professionnel diminue faiblement depuis la session 2016 (- 1 600 candidats entre 2015 et 2017). La baisse porte principalement sur les candidats en apprentissage et en formation continue. Leur poids au sein de la voie professionnelle passe de 13,0 % en 2015 à 11,7 % en 2017.

Avec 53,9 % des candidats de la voie professionnelle, le secteur des services est majoritaire alors que beaucoup plus de spécialités sont proposées dans le secteur de la production : 80 sur 107. La moitié des candidats se concentrent dans 7 spécialités : « Électrotechnique, énergie, équipements communicants » et « Systèmes électroniques numériques » dans le secteur de la production, et « Gestion-administration », « Commerce », « Accompagnement, soins et services à la

personne en structure », « Services aux personnes et aux territoires » et « Accueil-relation clients et usagers » dans les services.

Après une hausse de 2 points à la session 2016, la réussite de la voie professionnelle est en recul d'un point à la session 2017. Le taux passe de 82,5 % en 2016 à 81,5 % en 2017. Il fluctue entre 80,5 % et 82,5 % depuis la session 2014.

La proportion de bacheliers dans une génération baisse alors de 0,6 point entre 2016 et 2017. Elle reste proche de 22 % depuis 2015, après la forte progression due à la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans à partir de 2011.

DANS TOUTES LES ACADÉMIES, LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE SONT PRÉPONDÉRANTES DANS L'ACCÈS AU BACCALAURÉAT DES JEUNES DE SIXIÈME

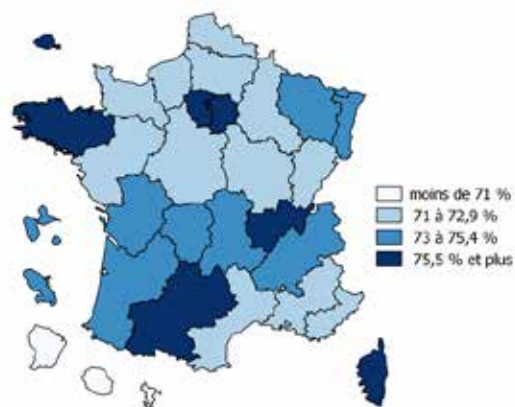
L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 53,7 % en Guyane à 82,4 % à Versailles à la session 2016. Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose surtout sur le statut scolaire, et principalement sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. Les académies de Besançon, Caen, Dijon, Nantes, Orléans-Tours et Strasbourg se distinguent des autres par un apprentissage un peu plus important.

Les académies de Paris, de Versailles et de Corse font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est globalement la plus forte à la session 2017. Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse très peu. Cette dernière pèse un peu plus dans les académies de Créteil et de Lyon. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies de Rennes et de Toulouse repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique ► **figure 4**.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est la plus faible dans les académies de Guyane, de Mayotte et de La Réunion.

Entre 2016 et 2017, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire augmente dans moins de la

4 - Espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième par académie - Session 2017



Source : MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean-Safran-Scolarité.
Réf. : Note d'information, n° 18.03. © DEPP

moitié des académies. La baisse, qui concerne la majorité des académies, est plus marquée que la hausse. Que l'évolution globale soit positive ou négative, la voie professionnelle est à la baisse dans presque toutes les académies (sauf Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Dijon, Guyane, Montpellier et Poitiers).

L'UNITÉ FACULTATIVE DE MOBILITÉ EST PRINCIPALEMENT PRÉSENTÉE PAR LES CANDIDATS DES SPÉCIALITÉS AUTOUR DES MÉTIERS DE BOUCHE ET DES SERVICES

Depuis la session 2015, certains candidats de la voie professionnelle peuvent présenter une unité facultative de mobilité. Elle permet aux candidats qui le souhaitent, de réaliser une partie de leur stage en entreprise dans un pays européen. Une évaluation notée permet à ceux qui obtiennent la moyenne de se voir attribuer l'attestation EuroMobipro jointe au diplôme du baccalauréat. Cette épreuve s'adresse aux candidats scolaires de l'enseignement public et privé sous contrat, aux apprentis en CFA et sections d'apprentissage habilités, et aux candidats de la formation continue publique.

L'épreuve de mobilité est en constante progression depuis sa création en 2015 : 6 600 candidats s'y sont inscrits à la session 2017, soit 3,4 % des candidats de la voie professionnelle. Les candidats de la voie professionnelle se tournent plus souvent vers l'unité facultative de mobilité lorsqu'ils sont sous statut scolaire (3,9 %) que les apprentis (1,5 %) ou les candidats de la formation continue (0,3 %). Cette proportion atteint près de 17 % dans les spécialités « Cuisine » et « Commercialisation et services en restauration » et plus de 11 % en « Boulanger-Pâtisseries ». Dans une moindre mesure, les candidats des spécialités « Transport », « Commerce », « Vente » et « Accueil-relation avec les clients et usagers » saisissent eux aussi cette possibilité plus fréquemment que les autres candidats (autour de 5 %).

Peu de candidats de la voie professionnelle sont en section européenne (3,5 %), mais 42 % d'entre eux sont inscrits à l'épreuve de mobilité contre 2 % des autres candidats de la voie professionnelle.

Comme on l'observe classiquement pour la plupart des épreuves facultatives, les candidats qui choisissent de s'inscrire à l'épreuve de mobilité sont d'un niveau scolaire plus élevé que les autres. Ils ont des résultats aux épreuves obligatoires en moyenne supérieurs de plus d'un point à ceux des candidats qui choisissent de ne pas présenter cette épreuve. Alors que le taux de réussite global à l'issue du premier groupe d'épreuves est de 74,6 %, 87,9 % des candidats inscrits à l'épreuve de mobilité ont déjà la moyenne à l'examen sans compter la ou les épreuves facultatives.

Alors qu'à la première session en 2015, moins des deux tiers des candidats à l'unité facultative de mobilité avaient validé leur épreuve, le pourcentage dépasse largement 80 % depuis 2016 (88,5 % en 2017). En moyenne, cette épreuve apporte 5 points au total des points des épreuves à la session 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'information 18.03
est en ligne sur
education.gouv.fr/statistiques

- THOMAS F., « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », Note d'information, n° 17.05, MENESR-DEPP, mars 2017.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, RERS édition 2017, MEN-MESRI-DEPP, p. 224-231, 374-375.
- Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

Sources et définitions

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Source des données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee. La base en vigueur en mars 2017 a été utilisée ici. Elle permet de calculer des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2015, 2016 et 2017, et définitive pour les sessions antérieures.

Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième

Elle donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. Pour chaque niveau, on calcule le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur. Les taux intermédiaires sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur – général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage – dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième. Les résultats relatifs à la session 2016 sont

disponibles pour la voie scolaire et l'apprentissage, ceux de la session 2017 seulement pour la voie scolaire.

Séries technologiques

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion.
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STL : sciences et technologies de laboratoire.
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social.
TMD : techniques de la musique et de la danse.
Hôtellerie.
STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant.

Nomenclature des spécialités de formation

Les spécialités de formation représentent le niveau le plus fin de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (décret n° 94-522 du 21 juin 1994). Elles sont constituées en 93 groupes de spécialités. Les groupes de spécialités sont eux-mêmes regroupés en 17 domaines de spécialités. Et les domaines de spécialités sont rassemblés en quatre secteurs : disciplinaire, technico-professionnel de la production, technico-professionnel des services, développement personnel. Les spécialités de formation de la voie professionnelle appartiennent aux secteurs technico-professionnels de la production et des services. Les séries technologiques appartiennent à ces deux secteurs ainsi qu'au disciplinaire. Et les séries générales sont toutes dans le secteur disciplinaire.

Retrouvez ce dossier
dans l'espace presse
education.gouv.fr/presse
#Bac2018

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

education.gouv.fr
#Bac2018



QUAND
JE PASSE
LE BAC
.EDUCATION.FR



EducationFrance